

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

PARTIE DE L'UNITÉ U 1. ÉCONOMIE-GESTION

Le contenu de cette partie d'épreuve relative à l'économie - gestion est défini dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (BOEN du 6 juin 2013).

UNITÉ U 5. ÉPREUVE SCIENTIFIQUE

Mathématiques

La partie d'épreuve relative aux mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de mathématiques pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (BOEN du 6 juin 2013).

Physique-Chimie

La partie d'épreuve relative à la physique chimie englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de physique et chimie pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (BOEN du 6 juin 2013).

UNITÉ U 6. ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (BOEN du 6 juin 2013).

UNITÉ U 7. ÉPREUVE DE FRANÇAIS, HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

Français

La partie d'épreuve relative au français englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (BOEN du 6 juin 2013).

Histoire, Géographie et Éducation civique

La partie d'épreuve relative à l'histoire-géographie, éducation civique englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (BOEN du 6 juin 2013).

UNITÉ U 8. ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (BOEN du 6 juin 2013).

UNITÉS PROFESSIONNELLES

(U.1, U.2, U.3, U.4)

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Compétences		U.1	U.2	U.3	U.4
C1	1 - Collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques				X
	2 - Collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques	A1			
	3 - Analyser une demande, un cahier des charges				X
	4 - Repérer et identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un mobilier ou d'un agencement existant ou en projet			X	
	5 - Analyser les contraintes esthétiques du projet à réaliser				X
	6 - Analyser les contraintes techniques, réglementaires et budgétaires du projet à réaliser	A1			
	7 - Effectuer un relevé d'état des lieux	B			
C2	1 - Appliquer une méthodologie de projet		X		
	2 - Traduire graphiquement des solutions esthétiques				X
	3 - Proposer, optimiser et justifier les solutions techniques et esthétiques de réalisation	A1			
	4 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques	A1			
	5 - Établir les quantitatifs de matériaux, éléments d'ornementation, quincaillerie et composants	A2			
	6 - Établir le processus de fabrication et d'installation des mobiliers	A2			
	7 - Planifier et coordonner les phases de réalisation du projet	A2			
C3	1 - Organiser et mettre en sécurité les postes de travail	A3			
	2 - Exécuter les tracés et les épures d'un ouvrage	A3			
	3 - Préparer les matériaux, éléments d'ornementation, quincaillerie et composants	A3			
	4 - Installer et régler les outillages	A3			
	5 - Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, positionnement numérique	A3			
	6 - Réaliser les opérations de plaquage	A3			
	7 - Conduire les opérations de mise en forme	A3			
	8 - Conduire les opérations de montage et de finition	A3			
	9 - Effectuer des opérations d'entretien et réparation d'usage	B			
	10 - Conditionner et installer les ouvrages	B			
C4	1 - Gérer les délais	A2			
	2 - Contrôler la conformité	A3			
C5	1 - Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages	A3			
C6	1 - Communiquer avec les différents interlocuteurs	B			
	2 - Rendre compte d'une activité	B			

L'épreuve E.1 (U.1) est composée de 3 parties :
A, B et C

A - Réalisation d'un ouvrage :

A1 – Analyse technique du produit

A2 – Préparation de la fabrication et de l'installation de l'ouvrage

A3 – Fabrication d'un ouvrage

B - Évaluation de la formation en milieu professionnel

C - Economie gestion